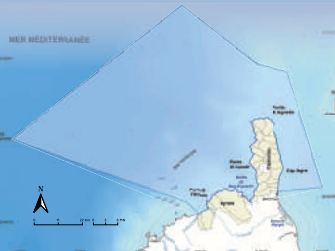




U PARCU NATURALE U PIÙ GRANDE DI A METROPOLI

LE PLUS GRAND PARC NATUREL MARIN DE MÉTROPOLE



Son territoire couvre **6 830 km²** de linéaire côtier à travers **27 communes littorales**

Le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate (Parc naturel marin di u Capicorsu è di l'Agriate) est créé à l'initiative des élus de Corse au côté de l'Etat, par décret ministériel n°2016-063 du 15 juillet 2016 pour répondre à trois objectifs fondamentaux et complémentaires : connaître le milieu marin, le protéger et favoriser le développement durable des activités.

Il est le plus vaste Parc naturel marin de métropole. Son périmètre regroupe une grande variété de richesses patrimoniales qui font l'objet de protections et d'une gestion partagée avec les différents acteurs du territoire.

GOVERNANCE ET GESTION

Le Parc est géré par l'Office français de la biodiversité, en collaboration avec l'Office de l'environnement de la Corse. Son conseil de gestion, organe de gouvernance, rassemble tous les acteurs du territoire : services de l'Etat, élus locaux, représentants du monde économique comme les pêcheurs professionnels, usagers de loisirs en mer, associations de protection de l'environnement et de la culture, ainsi que des personnes qualifiées telles que les scientifiques spécialisés en habitats, espèces, halieutique, mammifères marins, sciences sociales et histoire maritimes.

Le Conseil de gestion élabore le plan de gestion du Parc, qui fixe pour 15 ans les objectifs à atteindre en termes de connaissance et de protection des écosystèmes, de développement durable des activités et de mise en valeur du patrimoine culturel maritime.

Approuvé en juillet 2019, le plan de gestion est désormais pleinement opérationnel. Il se décline en un plan d'actions annuel thématique : connaissance scientifique, gestion des sites, sensibilisation et information des publics, missions de police et surveillance.

Biodiversité
100 km² d'herbiers de posidonie
250 km² de fonds à rhodolithes
26 ha d'atolls coralligènes au nord du Cap Corse
13 espèces avifaune protégées au titre Natura 2000
7 espèces de cétacés

Économique et social
~30 bateaux de pêche professionnelle
20 000 navires marchands par an
18 000 habitants (cinq fois plus en période estivale)
2 cantonnements de pêche
~100 prestataires d'activités de loisirs nautiques

Patrimoine
33 tours du littoral
145 vestiges archéologiques sous-marins
1 bateau classé Monument historique
1 archipel d'îlots protégés en réserve naturelle de Corse : l'Isolotto (ou Santa Maria Maddalena) îlot appelé par ailleurs Capense), a Giraglia et les îles de Finocchiarola (l'Isula di Terra, l'Isula di Mezu, l'Isula di Fora)

SES RICHESSES NATURELLES À CONSERVER... SA SPÉCIFICITÉ ET SON CARACTÈRE IDENTITAIRE À VALORISER

Parmi les 6 orientations inscrites dans le Décret, deux concernent la valorisation identitaire et patrimoniale du Parc :

« Améliorer la connaissance des espaces littoraux et marins autour du Cap Corse et de l'Agriate dans leurs composantes naturelles et culturelles, par l'inventaire, le recueil et l'approfondissement des connaissances scientifiques, des savoirs locaux et de la recherche participative. »

« Se réapproprier la culture maritime locale et transmettre la passion de la mer en tant qu'espace d'évasion, de liberté mais également de devoirs. »

